

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 29 NOVEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
M. Fabrice TOCABENS, M. David FOURNIER, M. Claude TUMMINO,
Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT,
M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD,
M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS,
Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI,
M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, M. Jean-Pierre CERVANTES,
Mme Annie ROSENBLATT, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE,
Mme Catherine GAY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Joël PEYRE
Mme Zinèbe HADDAOUI par M. Julien DE BENITO
Mme Laurence LEFEVRE par M. Claude TUMMINO
M. Eric DESHAYES par M. Kader BELHADJ
Mme Isabelle PORTEFAIX par Mme Frédérique CORCORAL
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Françoise LICHIERE par Mme Anne-Catherine LEPAGE
Mme Laurence ABEL RODET par M. Christian ROCCI
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Thierry VALLEJOS par M. Bernard AUTHEMAN
Mme Anne-Sophie RIGAULT par M. Paul RUAT
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par M. Arnaud RENOUARD
Mme Carole MONTAGNAC par Mme Murielle MAGDELEINE
M. Mouloud REZOUALI par M. Jean-Pierre CERVANTES
Mme Florence ROCHELEMAGNE par M. Michel BISSIERE

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA

Mme Martine BAREL

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2025

21

MOBILITE : Projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'aire avignonnaise - Convention d'étude d'élaboration du dossier de demande de statut SERM - Convention de partenariat pour la réalisation d'une Enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) sur le bassin de vie d'Avignon

M. TOCABENS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La ville d'Avignon a approuvé lors du Conseil Municipal du 26 avril 2025 trois conventions de financement relatives au projet de Service Express Régionaux Métropolitain, dit SERM, du bassin de vie d'Avignon :

- Une « Convention Relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du Service Express Régional Métropolitain du bassin de vie d'Avignon », confiée aux prestataires suivants : Transitec sous l'égide de la Région Sud, Société des Grands Projets, SNCF Réseau, SNCF Gares et Connexions, et l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse sous l'égide du Grand Avignon. Cette étude, d'une durée de 15 mois, représente un coût total de 1 000 000 €. La participation de la ville d'Avignon était fixée à 50 000 €, soit 5%,
- Une convention relative au financement d'une « Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²), confiée au Grand Avignon. Cette étude, d'une durée de 18 mois, représente un coût total de 1 100 000 €. La participation de la ville d'Avignon était fixée à 11 000 €, soit 1%,
- Une convention relative au financement d'une « étude de faisabilité SERM de l'étoile ferroviaire avignonnaise », confiée à SNCF Réseau. Cette étude, d'une durée de 6 mois, représente un coût total de 250 000 €. La participation de la ville d'Avignon était fixée à 20 825 €, soit 8,33%.

Depuis lors, l'Etat a annoncé, en juillet 2025, prendre en charge l'intégralité du financement des études dévolues à la Société des Grands Projets dans le cadre des études SERM, et annonce baisser sa participation financière à l'élaboration de l'étude EMC².

Il apparait aujourd'hui nécessaire de conclure deux nouvelles conventions de financement sur l'élaboration du dossier de demande de statut SERM et sur l'EMC².

Il faut noter que le montant global de participation financière de la ville d'Avignon, sur ces deux conventions, demeure inchangé par rapport aux conventions précédemment délibérées. La convention relative à « l'étude de faisabilité SERM de l'étoile ferroviaire avignonnaise » demeure inchangée et exécutoire.

Ainsi, pour la « Convention Relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du Service Express Régional Métropolitain du bassin de vie d'Avignon, la nouvelle répartition financière entre les partenaires est la suivante :

Dossier SERM	Quotité	Montant (€ HT)
Financement des études SNCF Réseau, Transitec-Région Sud, SNCF Gares et Connexions, AURAV-Grand Avignon		
Etat	27,28 %	80 545,50 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	47,72 %	140 907,75 €
Département du Vaucluse	3,00 %	8 858,13 €
Département du Gard	1,00 %	2 952,71 €
Grand Avignon	11,00 %	32 479,81 €
Ville d'Avignon	5,00 %	14 763,55 €
Luberon Monts de Vaucluse Agglomération	1,00 %	2 952,71 €
Sorgues du Comtat	1,00 %	2 952,71 €
Terre de Provence Agglomération	1,00 %	2 952,71 €
COVE	1,00 %	2 952,71 €
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	1,00 %	2 952,71 €
TOTAL	100,00 %	295 271,00 €

Dossier SERM	Quotité	Montant (€ HT)
Financement des études Société des Grands Projets (SGP)		
Etat	100,00 %	845 674,80 €
TOTAL	100,00 %	845 674,80 €

La contribution de la ville d'Avignon au titre de cette étude d'élaboration du dossier de demande de statut SERM ou « dossier de synthèse » est donc de 14 763,55 €, soit 5%. Pour « l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) », la nouvelle répartition financière entre les partenaires est la suivante :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC ²)	Quotité	Montant
Etat	21,47 %	214 725,50 €
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	35,90 %	359 092,25 €
Département du Vaucluse	3,11 %	31 141,87 €
Département du Gard	1,70 %	17 047,29 €
Grand Avignon	27,75 %	277 520,19 €
Ville d'Avignon	4,02 %	40 236,45 €
Luberon Monts de Vaucluse Agglomération	1,21 %	12 047,29 €
Sorgues du Comtat	1,21 %	12 047,29 €
Terre de Provence Agglomération	1,21 %	12 047,29 €
COVE	1,21 %	12 047,29 €
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	1,21 %	12 047,29 €
TOTAL	100,00%	1 000 000,00 €

Mission d'AMO du Cerema	Quotité	Participation en € HT
Région	25%	25 000 €
Grand Avignon	21%	21 000 €
Département du Gard	9%	9 000 €
Département de Vaucluse	9%	9 000 €
Ville d'Avignon	6%	6 000 €
COVE	6%	6 000 €
Sorgues du Comtat	6%	6 000 €
Luberon Monts du Vaucluse	6%	6 000 €
Pays de Sorgues et des Monts du Vaucluse	6%	6 000 €
Terre de Provence	6%	6 000 €
TOTAL	100 %	100 000 €

La contribution de la ville d'Avignon au titre de l'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) s'élève à 46 236,45 €.

La contribution globale de la ville d'Avignon à ces deux conventions de financements d'un montant de 61 000 € reste inchangée par rapport aux montants d'avril 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal du 26 avril 2025 approuvant trois conventions de financement relatives au projet de Service Express Régionaux Métropolitain, dit SERM, du bassin de vie d'Avignon,

Vu les deux projets de convention.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les termes de la convention relative au financement de l'élaboration concertée du dossier de demande de statut du Service Express Régional Métropolitain du bassin de vie d'Avignon à conclure avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région Occitanie, le Grand Avignon, le Département du Gard, le Département de Vaucluse, la COVE, Les Sorgues du Comtat, Lubéron Monts du Vaucluse, Pays de Sorgues et des Monts du Vaucluse et Terre de Provence ;

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat pour la réalisation d'une Enquête Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) sur le bassin de vie d'Avignon à conclure avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Grand Avignon, le Département du Gard, le Département de Vaucluse, la COVE, Les Sorgues du Comtat, Lubéron Monts du Vaucluse, Pays de Sorgues et des Monts du Vaucluse et Terre de Provence agglomération ;

- IMPUTE les dépenses sur le chapitre 20 ;

- AUTORISE Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTÉ

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Anne-Catherine LEPAGE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 04/12/2025

ACTE PUBLIE LE 05/12/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :